

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 27 juin 2023, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

10426, avenue de Bruxelles

PERMETTRE UNE MARGE AVANT PRINCIPALE DE 2,70 M AU LIEU D'UNE MARGE MINIMALE DE 4,50 M, TEL QUE REQUIS PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No. 1562.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette dérogation mineure.

**À MONTRÉAL**, arrondissement de Montréal-Nord

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 8 juin 2023